

République Française

Département
du Pas-de-Calais



Ville de MARCK

SEANCE

31 MARS 2025

OBJET :

FINANCES

SUBVENTIONS DE
FONCTIONNEMENT
2025

COOPERATIVES
SCOLAIRES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 31 mars, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de MARCK proclamés par le Bureau Électoral, à la suite des opérations du 15 mars 2020 et du 24 mai 2020, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame NOËL Corinne, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :
NOËL Corinne, LEFEBVRE Raymond, DUMONT-DESEIGNE Véronique, MARTIN Fabrice, LOUCHEZ Laurence, MILLIEN Sophie, WILLAUME Quentin, PILLE Robert, LOUVET Dimitri, CARBONNIER Thérèse, FIOLET Evelyne, MASSON Tony, DUMONT Pierre-Henri, BRANLY Sandrine, DESORT Annie, FUZELIER Patrick, WASSELIN Jean-Guy, BUTEZ Philippe, BOUCHEL William, BEN Sabrina.

Étaient excusés :

TACCOEN Jean-Michel	(Pouvoir DUMONT Pierre-Henri)
MERCIER Sabrina	(Pouvoir LOUCHEZ Laurence)
LENGLIN Daniel	(Pouvoir PILLE Robert)
LAVIEVILLE Marie-Lyne	(Pouvoir MILLIEN Sophie)
MAGNIER Renée	(Pouvoir BUTEZ Philippe)
GEISLER Maryse	(Pouvoir BRANLY Sandrine)
VANDEWALLE Julie	(Pouvoir DESORT Annie)
BRANCQUART Christopher	(Pouvoir LOUVET Dimitri)
VAUTIER Monique	(Pouvoir LEFEBVRE Raymond)
HUGOT Léa	(Pouvoir FIOLET Evelyne)
DEROI Alexandre	(Pouvoir CARBONNIER Thérèse)
BOUCHEL Céline	(Pouvoir BOUCHEL William)

Était absent :
PERON Laurent



2025-03-08-03 BIS

Madame le Maire rappelle que la Commune verse une subvention aux coopératives scolaires des écoles maternelles et élémentaires de la commune.

Cette subvention annuelle est calculée sur la base du nombre d'enfants scolarisés. Le taux par élève est fixé à 1,30 €.

Madame le Maire propose d'allouer aux coopératives scolaires au titre de l'année 2025 les subventions suivantes :

- Ecole Primaire de l'Aéroport :	358 €
- Ecole Primaire des Hautes-Communes :	338 €
- Maternelle Moulin :	121 €
- Élémentaire Moulin :	268 €
- EPPM des Hemmes :	111 €

Vu le rapport sur les subventions de fonctionnement 2025 allouées aux coopératives scolaires, présenté en commission Finances du 17 mars 2025,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

APPROUVE les propositions ci-dessus.

DIT que les crédits correspondants sont inscrits à l'article 65748 du budget primitif 2025.

(Suivent les signatures)
Pour extrait conforme,
Le Maire,